République rwandaise

Rwanda

République rwandaise
Republika y'u Rwanda

Capitale: Kigali
Population: 7,7 millions (1996)
Langues officielles: kinyarwanda, français et anglais
Groupe majoritaire: kinyarwanda (98 %)
Groupes minoritaires: aucun (linguistiquement), sauf pour les langues étrangères telles que le français, l'anglais, le swahili, etc.
Langue coloniale: français
Système politique: république présidentielle avec forte présence militaire
Articles constitutionnels (langue): article 4 de la Constitution de 1991 avec modification de la *Loi fondamentale* du 18 Juin 1996
Lois linguistiques: loi no 14/1985 du 29 juin 1985 portant organisation de l'enseignement primaire rural et artisanal intégré et secondaire; *Loi organique no 7 du 6 juin 1996*

1 Situation géographique

Le Rwanda (officiellement la *République rwandaise*) est un pays de hauts plateaux d'Afrique centrale (d'où le surnom de «pays aux mille collines» attribué au Rwanda), situé sur la ligne de séparation des eaux du Congo et du Nil, au coeur de la région des Grands Lacs. Le pays est borné à l'ouest et au nord-ouest par la République démocratique du Congo (Kinshasa), au nord par l'Ouganda, à l'est par la Tanzanie et au sud par le Burundi (*voir la carte*).

À l'exception du petit Burundi (au sud) qui n'a que 27 834 km², le Rwanda est entouré de pays immenses dont la Tanzanie (à l'est et au sud-est) avec ses 941 550 km², et surtout à l'ouest par le Congo-Kinshasa avec 2 345 410 km². Le premier évêque africain du Rwanda, M^{gr} Bigirumwami, disait à propos de la superficie de son pays: «Quand on pose le doigt sur une carte de l'Afrique pour indiquer le Rwanda, on le cache.»

Ainsi, la situation géographique du Rwanda le place à la «frontière» des pays «francophones» à l'ouest et des pays «anglophones» à l'est et au sud-est. La capitale, Kigali, se trouve au centre du pays. Le Rwanda, qui couvre une superficie de 26 338 km², reste l'un des plus petits États du continent — il fait seulement 86 % du territoire belge — mais sa densité de population est l'une des plus fortes.

2 Données démolinguistiques

Avant le génocide de 1994, la densité de sa population était l'une des plus fortes d'Afrique, avec 301 habitants au kilomètre carré (1991). La plupart des Rwandais — les *Banyarwanda*: les «enfants du Rwanda» — vivaient en zone rurale dans des fermes individuelles dispersées dans les collines; le taux d'urbanisation était l'un des plus faibles du monde (5 %). Aujourd'hui, les campagnes sont désertées et la capitale, Kigali, est passée de 250 000 à 500 000 habitants (1999).

En 1996, la population du Rwanda était estimée à 7,7 millions d'habitants contre près de huit millions lors

du recensement de 1991. Entre 1993 et 1994, la guerre civile a fait environ 800 000 morts et jeté hors des frontières deux millions de réfugiés (principalement au Congo-Kinshasa et en Tanzanie). On décompte également trois millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Environ 80 % de la population faisait partie de l'ethnie **hutue** en 1996. Près de 19 % de la population était d'origine **tutsie** et plus de 0,5 % appartenait au peuple twa (Pygmées); on croit que 75 % des **Twas** auraient été tués lors du génocide de 1994. On comptait également à cette époque les minorités suivantes: les **Banyenkombo** (env. 57 000 personnes), les **Bagogwe** (500 à 1500 membres) et les **Banyambo**
(env. 400 individus). La question ethnique est quelque peu controversée au Rwanda; certains considèrent que les Tutsis, les Hutus et les Twas font partie de la même ethnie, car ils partagent la même langue, les mêmes moeurs et la même religion.

Il n'y a pas de minorité linguistique au Rwanda, car presque toute la population, soit 98 %, parle la langue nationale du pays, le **kinyarwanda** (appelé aussi, selon les régions, *rwanda*, *ikinyarwanda*, *orunyarwanda*), une langue de la famille bantoue. Cette langue est fragmentée en de nombreuses variétés dialectales, facilement intercompréhensibles entre elles. Le kirundi est une langue restée très proche du kinyarwanda du Rwanda au point où on les confond parfois. Le kinyarwanda et le kirundi sont en réalité deux variétés d'une même unité linguistique dans le vaste ensemble des langues de la famille bantoue. Des variétés du kinyarwanda\ kirundi sont également employées dans le pays voisin, soit le Burundi (sous le nom de *kirundi*), ainsi qu'en Ouganda (sous le nom de *runyarwanda*), en Tanzanie et au Congo-Kinshasa.

En ce qui a trait aux langues secondes, beaucoup de Rwandais parlent également le **swahili** (langue véhiculaire parlée par quelque 40 à 50 millions de locuteurs dans le monde, notamment au Congo-Kinshasa et en Tanzanie), le **français** ou l'**anglais**. Le retour des 850 000 anciens réfugiés tutsis de la période de l'indépendance, rentrés d'Ouganda et d'autres pays, a entraîné un déséquilibre socioculturel, car leur langue seconde n'étaient plus le français, mais l'anglais. En plus de l'anglais qui n'était pas en usage au Rwanda, ces nouveaux arrivants ont apporté également d'autres cultures, d'autres coutumes et d'autres usages sociaux.

Selon des estimations datant de 1996, quelque 74 % de la population serait de religion chrétienne (65 % de catholiques et 9 % de protestants), alors que près du 25 % de la population serait animiste. Les musulmans représentaient environ 1% de la population.

Comme on pourra le constater, le Rwanda n'a pas de problèmes concernant ses minorités *linguistiques* ou *religieuses*, car ce sont avant tout des problèmes de minorités *ethniques*.

3 Données historiques

Le Rwanda aurait été peuplé vers le VIII^{e} siècle avant notre ère par des Batwas ou **Twas**, une population pygmoïde (1,52 m de taille moyenne) vivant de chasse dans la forêt; ces ancêtres des pygmées seraient venus de l'Ouest et parlaient une langue bantoue. Quelques siècles plus tard, un peuple d'agriculteurs, les **Hutus**, auraient cohabité avec les **Tutsis**, des pasteurs venus du Nord, qui se seraient installés progressivement entre les X^{e} et le XV^{e}
siècles. Ces trois communautés d'origines différentes se sont assimilés les unes aux autres avec le temps et ont fini par partager la même langue bantoue, le **kinyarwanda \ kirundi**, et la même religion.

À partir du XVI^{e} siècle, la région s'organisa en royaumes dirigés chacun par un *mwami* (roi), qui représentait l'image d'Imana, le dieu suprême et tout-puissant. L'un des *mwami*, issu de la dynastie Nyiginya, finit par unifier le pays sous son autorité. Dans l'exercice du pouvoir, le *mwami* ne pouvait gouverner seul, d'où le mise en place de tout un système d'organisation politico-administrative, sociale et économique.

Dans chacun des districts du pays, on trouvait, en principe, un «chef des pâturages» (généralement d'origine tutsie) pour l'élevage des bovins et un «chef des terres» (généralement d'origine hutue); cette «administration» était complétée par une organisation militaire avec des «chefs d'armée» (recrutés généralement chez les Tutsis) et, dans les régiments, des «lignages» tutsis et hutus. En fait, Tutsis et Hutus avaient des terres et du bétail, bien que, si le pouvoir restait aux mains d'une aristocratie tutsie, les deux «ethnies» cohabitaient pacifiquement, car durant plusieurs siècles les Tutsis surent manier habilement la carotte et le bâton. En somme, culturellement homogénéisés et biologiquement mélangés,

les deux groupes vivaient dans une certaine complémentarité sociale, certes quelque peu inégale, mais maintenue dans une cohésion nationale dynamique. Par ailleurs, situé à l'écart des grandes voies naturelles de communication, le Rwanda échappa aux raids des chasseurs d'esclaves (ce qui explique aujourd'hui la grande densité de la population) et, jusqu'au XIX^{e} siècle, aux grands explorateurs européens.

3.1 Le protectorat allemand

C'est en 1858 que le premier Européen, l'Anglais John Hanning Speke (1827-1864), découvrit la région. Dans les années 1880, il fut suivi par des explorateurs allemands, puis des missions catholiques furent fondées. En 1890, malgré les réticences du *mwami* Musinga Yuhi V, les Allemands parvinrent à intégrer le Rwanda (appelé alors *Ruanda*) ainsi que le Burundi (appelé *Urundi*) à leurs possessions d'Afrique orientale — la *Deutsch Ost-Afrika*, englobant le Burundi, le Rwanda et le Tanganyika (Tanzanie).

L'influence linguistique des Allemands fut tout à fait négligeable, mais il est resté quelques germanismes dans le kinyarwanda. De plus, soucieux de ne pas trop dépenser pour leurs possessions lointaines, ces derniers optèrent pour un système d'«administration indirecte» qui plaçait simplement le royaume sous leur contrôle. Le gouverneur allemand assurait le rôle du *mwami* (roi), mais s'appuyait essentiellement sur la collaboration des chefs locaux; les habitants du pays continuaient d'utiliser massivement leur langue.

La véritable influence allemande fut d'avoir introduit l'Église catholique qui, en tant qu'alliée du pouvoir politique, allait prendre la relève dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, et connaître un immense succès social. On sait que, dès les années 1930, plus de 90 % des Rwandais seront déjà convertis à la religion catholique.

3.2 Le mandat belge et l'Église catholique

En 1916, les Belges, avec l'aide des Britanniques, amputèrent une partie du Rwanda qu'ils placèrent sous leur «protectorat», tandis que les Britanniques annexaient les districts septentrionaux à leur colonie d'Ouganda. Les forces anglo-belges finirent par envahir toute la colonie allemande, c'est-à-dire le territoire du Ruanda-Urundi.

Après la défaite de l'Allemagne en 1918, le traité de Versailles rendit les colonies allemandes aux pays vainqueurs. Sous mandat de la Société des Nations (SDN), la Grande-Bretagne se vit confier l'administration du Tanganyika (Tanzanie), la Belgique, celle du Ruanda-Urundi (Rwanda-Burundi) administré à partir de Bujumbura, devenue capitale du mandat belge du Ruanda-Urundi.

Au début du mandat belge, l'Administration reprit la politique de «contrôle indirect» sur le pays et s'appuya sur les autorités en place, c'est-à-dire le *mwami* et l'aristocratie tutsie.

- L'Église catholique

Le gouvernement colonial belge confia à l'Église catholique tout le secteur scolaire et la santé. Cette dernière combattit aussitôt la religion traditionnelle (païenne) basée sur le culte de Kiranga et mit tout en oeuvre pour affaiblir, puis supprimer la théocratie rwandaise. Adoptant les pratiques des autorités civiles belges, l'Église catholique favorisa les Tutsis considérés comme les «élites» du pays. Elle assura leur «conversion» au catholicisme en leur enseignant qu'ils formaient les «seigneurs féodaux» (évolués et apparentés à la race blanche), alors que les Hutus et leurs chefs étaient des «serfs» (négroïdes et sauvages) voués à la domination. Le mythe des «Tutsis évolués» et des «Hutus faits pour obéir» fut méthodiquement véhiculé pendant plusieurs décennies par les missionnaires, les enseignants, les intellectuels et les universitaires, qui accréditèrent cette vision de la société rwandaise jusqu'à la fin des années soixante.
Le résultat de cette «mission civilisatrice» fut de donner aux Tutsis un pouvoir qu'ils n'avaient jamais connus avant la période coloniale et d'entraîner chez les Hutus une exploitation sans commune mesure avec leur situation traditionnelle.

L'arrivée des prêtres de la Société des Missionnaires d'Afrique, dite des «Pères Blancs», en 1931 vint bouleverser la vie des autochtones, car l'Église catholique entreprit l'évangélisation massive des habitants et élimina toute concurrence.

Dès leur arrivée, les Pères Blancs introduisirent l'alphabet latin et une orthographe commune pour le kinyarwanda (et le kirundi au Burundi). Grâce à l'étroit contact qu'ils développèrent auprès des

populations autochtones, les missionnaires ont vu leur implantation facilitée: en parlant le kinyarwanda et en s'intégrant aux Rwandais, ils ont réussi à acquérir une très forte influence sociale, économique, mais également politique. C'est ainsi qu'ils parvinrent en 1931 à destituer le *mwami* Musinga qui fut exilé au Congo belge, l'actuelle République démocratique du Congo. Ce dernier fut remplacé par son fils, Mutara III Rudahigwa, jugé plus docile. Cette intronisation du premier roi chrétien modifia la situation: il s'ensuivit une vague de conversions restée dans les mémoires sous le nom de *Tornade*. Signe éclatant de l'implantation du catholicisme au Rwanda: en vingt ans, plus de 90 % des Rwandais devinrent catholiques. Le français demeura la langue officielle, car, la plupart des missionnaires étaient francophones. Cependant, une nouvelle génération de prêtres flamands, d'origine plus modeste que leurs collègues francophones, s'identifia davantage aux Hutus et entreprit de former une contre-élite hutue, et leur apprit le néerlandais. Ces Hutus devinrent les leaders de la «nation hutue» et s'impliquèrent dans la politique active.

- L'Administration coloniale

Le gouvernement belge décida en 1926 de modifier l'administration de la colonie. Les fonctions de chef devinrent héréditaires. L'Administration coloniale décida que dorénavant, à travers tout le Rwanda, les chefs devaient être des Tutsis qui étaient «plus aptes à gérer» le pays. Il fut même créé une «école de fils de chef» afin d'assurer la pérennité du système. Les jeunes Tutsis pouvaient aller à l'école (en français et en kinyarwanda), tandis que les fils des Hutus n'avaient que la possibilité de devenir agriculteurs comme leurs parents. Puis, les Belges imposèrent la fameuse *carte d'identité* (1933-1934) avec la mention ethnique *Tutsi* ou *Hutu*, ce qui eut pour effet d'accentuer la distinction sociale entre les deux ethnies, laquelle se transformera plus tard en ségrégation «raciale». Les Tutsis bénéficièrent d'avantages considérables aux dépens des Hutus.

Les Hutus furent soumis aux travaux forcés dans les plantations, les chantiers de construction, les scieries, etc. Les Tutsis avaient l'ordre de fouetter les Hutus, sinon ils risquaient de se faire fouetter eux-mêmes par les colons belges. L'Administration coloniale exigea même que tout propriétaire de dix vaches et plus soit considéré comme un Tutsi, les autres demeurant automatiquement des Hutus. C'est alors que les Tutsis pauvres devinrent des Hutus et que les Hutus riches devinrent des Tutsis. Une telle dichotomie entre Tutsis et Hutus n'existait pas auparavant puisqu'un Hutu qui possédait plusieurs têtes de bétail pouvait, de ce fait, être *tutsifié*, de même que pouvaient se produire des phénomènes de *détutsification*.

Cette «décision administrative» du colonisateur belge finit par diviser encore davantage la société rwandaise de l'époque, car cette distinction signifiait que les riches étaient des Tutsis et les pauvres, des Hutus. Les deux communautés autochtones, qui avaient vécu en paix durant plusieurs siècles, en vinrent à se détester en raison des rivalités suscitées par les décisions du colonisateur blanc. La politique institutionnalisée véhiculée par le colonisateur avait développé les Tutsis un complexe de supériorité, alors que, chez les Hutus, un puissant sentiment de rancoeur et de haine s'était installé. Enfin, l'imbrication très étroite de l'Église et de l'État devint telle qu'on peut parler d'une «Église d'État».

- Le changement d'allégeance ethnique

Après la Seconde Guerre mondiale, les mouvements de décolonisation atteignirent la Rwanda. Plus instruite et s'estimant apte à diriger la pays, l'élite tutsie en vint à souhaiter le départ des Belges. Pour leur part, les Hutus, tout en demandant que l'indépendance soit retardée, dénoncèrent la «double colonisation» dont ils avaient été victimes: celle des Tutsis (antérieurement, d'après eux), puis celle des Belges. Il exigèrent que les Belges les débarrassent de cette première colonisation qu'ils estimaient «inacceptables». Se sentant trahis par leur élite tutsie devenue anti-colonialiste, le pouvoir colonial et l'Église catholique décidèrent de favoriser les Hutus, plus soumis et plus malléables.

L'Église amplifia le mouvement et, à partir de 1957, soutint ouvertement les mouvements hutus qui réclamaient des réformes sociales.
Détenant le monopole de l'enseignement, l'Église encouragea la formation d'une élite contestataire hutue. En 1959, commença la «révolution sociale» qui, s'inspirant des leçons apprises par les pouvoirs belges et les représentants de l'Église catholique, amena le remplacement du «pouvoir minoritaire tutsi» par le «pouvoir majoritaire hutu». En favorisant systématiquement la notion de «démocratie majoritaire», les Belges firent monter les tensions entre les deux communautés ethniques. D'une part, l'aristocratie au pouvoir revendiquait l'indépendance sans céder sur ses privilèges, d'autre part, les Hutus demandaient à être associés pleinement aux responsabilités publiques.

L'Administration coloniale laissa se développer les rivalités entre Tutsis et Hutus. La mort du *mwami* Mutara III (1959), l'arrivée au pouvoir de Kigeli V, partisan de la fermeté dans la défense des privilèges de l'aristocratie tutsie, et les élections gagnées par le *Parti pour l'émancipation des Hutus*, le PARMEHUTU, aboutirent à une terrible guerre civile, alors que les Tutsis furent massacrés par milliers et pourchassés. Plus de 170 000 Tutsis se réfugièrent vers l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi et le Zaïre (Congo-Kinshasa). La prise du pouvoir par les Hutus entraîna le départ du *mwami* et l'exode de plus de 200 000 Tutsis vers l'étranger (Ouganda, Tanzanie et Zaïre). En janvier 1961, assurés du soutien de la Belgique, les Hutus proclamèrent la République au début de 1961 et, quelques mois plus tard, un référendum rejeta par 80 % des voix la monarchie tutsie.

3.3 La révolution hutue

Le *Parti pour l'émancipation des Hutus*, le PARMEHUTU, domina la vie politique pendant les dix ans qui suivirent l'indépendance. S'inspirant des principes de la «démocratie majoritaire» héritée des Belges, les Hutus comprirent qu'ils devaient utiliser tous les moyens pour maintenir le *Hutu Power* et fonder un «État hutu» contre les Tutsis «féodaux et revanchards». Cette conception allait de pair avec la «restauration des droits de la majorité» et justifiait l'établissement d'un pouvoir politique totalitaire. En 1963, une attaque des *inyenzi*
(«cancrelats» ou rebelles monarchistes majoritairement tutsis) de la part des exilés tutsis échoua et entraîna en guise de représailles une nouvelle série de massacres perpétrés contre les Tutsis. La violence reprit en 1966 dans les écoles et à l'université, à la suite de l'incursion d'une poignée de Tutsis armés à la frontière sud du pays. Lorsque les conflits éclatèrent au Burundi voisin et que des Hutus cherchèrent refuge au Rwanda, une nouvelle vague de violence s'abattit sur les Tutsis.

Après la prise du pouvoir en juillet 1973 par le général Juvénal Habyarimana, un Hutu du Nord, des dissensions apparurent également entre les Hutus du Nord alliés à ceux du Centre et les Hutus du Sud jugés plus modérés. Le nouveau régime institua un système de quotas dans les écoles et l'administration; aucun Tutsi ne figura parmi les 143 bourgmestres (maires) que comptait le pays, pas plus qu'à la tête des 10 préfectures. Le système des quotas ethniques scolaires et professionnels ne sera formellement aboli qu'en novembre 1990, tout comme la mention de l'ethnie sur les cartes d'identité. Le général-président Habyarimana fonda son propre parti, le *Mouvement révolutionnaire national pour le développement* (MRND), et une nouvelle Constitution fut adoptée en 1978, qui entérina le régime de parti unique. Sur le plan extérieur, le Rwanda signa un accord de coopération militaire avec la France (1975). Dès lors, le pays bascula de l'aire d'influence de la Belgique à celle de la France. La présence de la France dans ce pays répondrait au double souci de défendre, d'une part, ce que certains ont qualifié de «ligne Maginot linguistique», d'autre part, de faire face à l'influence anglo-saxonne, celle des Britanniques à l'origine et celles des États-Unis par la suite.

En octobre 1990, les Tutsis réfugiés en Ouganda depuis des décennies commencèrent la reconquête du Rwanda et déclenchèrent une guerre fratricide. La Belgique, la France et plusieurs pays d'Afrique centrale envoyèrent des troupes pour contrer le coup d'État préparé par les exilés tutsis réunis au sein du *Front patriotique rwandais*
(FPR) soutenu par les Britanniques et les Américains, ainsi que par les Hutus modérés opposants au régime et vivant à l'intérieur du pays. Le multipartisme fut reconnu en 1991, mais l'extrémisme hutu se radicalisa et les violences se multiplièrent à l'encontre des Tutsis.

Afin de démontrer la haine entre Hutus et Tutsis, il a semblé utile de rapporter le témoignage du chanteur hutu Simon Bikindi, l'un des plus célèbres artistes du Rwanda. En 1992, il composa une chanson («Nanga Abahutu»: «Je hais les Hutus»), destinée aux Hutus qui fraternisaient avec les Tutsi, dont en voici un extrait:

> Je hais ces Hutus, ces Hutus dé-hutuisés, qui ont renoncé à leur identité, chers camarades. Je hais ces Hutus, ces Hutus qui marchent aveuglément, comme des imbéciles, Ces espèces de Hutus naïfs qui embrassent une guerre sans en connaître la cause. Je hais ces Hutus qui peuvent être amenés à tuer et qui, je vous le jure, tuent des Hutus, chers camarades. Et si je les hais, c'est tant mieux.

En juillet 2001, Simon Bikindi fut inculpé pour avoir, par ses chansons, incité ses concitoyens au génocide du Rwanda. À la demande du Tribunal international sur les crimes de guerre, il a été arrêté à Leinden, aux Pays-Bas, le 12 juillet 2001, dans un centre pour réfugiés, puis extradé vers la Tanzanie, à Arusha, où siège le Tribunal international. Selon des témoins oculaires, plusieurs des tueurs du génocide de 1994 chantaient les chansons de Bikindi en massacrant des Tutsis. Le procureur du Rwanda allègue que les

chansons de Bikindi, diffusées sur la RTLM (Radio-Télévision Libre des Milles Collines) durant le génocide, prônaient la solidarité hutue et appelaient à l'extermination des Tutsis et des membres de l'opposition. «Les programmes diffusés par la RTLM et les enregistrements musicaux interprétés par Simon Bikindi avaient les mêmes objectifs: mobiliser les auditeurs, notamment les miliciens civils, les forces armées gouvernementales et les masses paysannes hutues rwandaises, prôner la solidarité entre Hutus et faire passer les Tutsis pour les complices de l'ennemi», précise l'acte d'accusation. Bikindi a plaidé non coupable lors de sa comparution initiale jeudi devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

3.4 Le génocide de 1994

En 1993, un accord sur le partage du pouvoir entre le MRND, le FPR et les partis d'opposition fut signé en août 1993 à Arusha en Tanzanie, mais il ne fut jamais appliqué par le président Habyarimana. Le 6 avril 1994, l'avion — un Falcon 50 offert par la France et piloté par un équipage entièrement français — transportant les deux présidents hutus du Rwanda et du Burundi fut abattu par des tirs de missiles, alors qu'il s'apprêtait à atterrir à l'aéroport de Kigali. La mort du président Habyarimana fut immédiatement (quinze minutes plus tard) suivie du massacre systématique des Tutsis et de l'assassinat des Hutus modérés par des milices extrémistes hutues. On estime à au moins 600 000 et un million le nombre de morts à ce moment-là. Une grande partie de la population, près de deux millions de Hutus, se réfugia dans les pays limitrophes (Burundi, Ouganda, Tanzanie et Congo-Kinshasa) et dans une zone de sécurité provisoire mise en place par la France (sous l'égide de l'ONU).

Pendant ce temps, les rebelles tutsis (et hutus modérés) du FPR réfugiées en Ouganda, en Tanzanie et au Congo-Kinshasa se réarmèrent et purent à nouveau entrer au Rwanda où ils prirent le contrôle de Kigali.

Le conflit s'acheva par la victoire du FPR (le *Front patriotique rwandais*), appuyé par les milices tutsies; le FPR forma un gouvernement d'«union nationale», sans l'ancien parti unique du MRND considéré comme trop impliqué dans le génocide. Après le conflit, plus de 200 000 Hutus seraient morts, victimes d'épidémies, de privations, ou auraient été massacrés dans les camps de l'ex-Zaïre où ils s'étaient réfugiés en raison du retour au pouvoir des Tutsis (juillet 1994).

Le régime présidentiel qui s'ensuivit au Rwanda est caractérisé par une forte composante militaire tutsie. La Ligue rwandaise des droits de l'homme et les organisations internationales ont dénoncé les arrestations arbitraires et le climat de suspicion régnant dans le pays. Cette situation a contribué à retarder le retour des réfugiés, réclamé de plus en plus fortement par le Zaïre. La réinsertion des réfugiés hutus et la surpopulation des prisons constituèrent les grands problèmes auxquels dut faire face l'administration du pays. En 1997, l'armée rwandaise apporta une aide militaire aux troupes rebelles de Laurent-Désiré Kabila qui allait prendre le pouvoir au Zaïre, mais en profita pour pourchasser les rescapés de l'ancienne armée hutue. Quelque 200 000 réfugiés hutus auraient alors péri. En avril 1998, après l'exécution publique (condamnée par la communauté internationale) de 22 personnes jugées coupable de génocide, le Rwanda suspendit la mission du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU et expulsa son porte-parole.

La cohésion nationale aura certainement beaucoup de mal à se reconstituer, si elle y arrive. Aujourd'hui, le Rwanda se retrouve en présence de Tutsis et de Hutus francophones et anglophones. En effet, les anciens réfugiés rentrés au pays après des décennies proviennent de l'Ouganda, de la Tanzanie, voire des États-Unis. Ils ont appris l'anglais et ils ne connaissent pratiquement plus le français; or, on estime au moins à 400 000 le nombre de ces ressortissants. À ces nouveaux anglophones s'ajoute la mise en place d'une nouvelle hiérarchie catholique (la précédente ayant été décapitée) dans ce pays où le christianisme a toujours eu un rôle important. Au point de vue économique, le Rwanda serait, d'après la Banque mondiale, devenu le pays le plus pauvre du monde, avec un PNB par habitant de 80 $ US en 1995, au lieu des 210 $ au début des années 1990.

4 Le statut des langues officielles

L'article 4 de la Constitution du 10 juin 1991 déclarait que le **français** et le **kinyarwanda** étaient les langues officielles de la République:

> 1) La langue nationale est le kinyarwanda.
> 2) Les langues officielles sont le kinyarwanda et le français.

Cependant, en raison de l'afflux des 800 000 réfugiés tutsis («anglophones») qui ont repris le pouvoir après le génocide, cet article a été modifié lors de la révision de la *Loi fondamentale* du 18 Juin 1996 et stipule que «**les langues officielles du Rwanda sont le kinyarwanda, le français et l'anglais**».

Depuis lors, conformément à la *Loi organique* no 7/96 du 6 juin, toutes les lois sont rédigées dans les trois langues officielles, «mais le texte original est celui rédigé en kinyarwanda». La monnaie nationale s'appelle le franc rwandais (FRW), mais la version anglaise est abrégée en RWF. Cependant, le 28 mai 2003, les Rwandais se sont prononcés à 93 % sur une nouvelle constitution.

5 La politique linguistique

Dans son arrêt no 004/11.02/98 du 2 avril, la Cour constitutionnelle a déclaré que le texte disposant que la *Loi fondamentale*
est rédigée dans les trois langues officielles de la République rwandaise, mais que «le texte original est celui rédigé en kinyarwanda» laisse supposer que les textes rédigés dans les deux autres langues officielles sont de simples copies sans effets juridiques. Cependant, étant donné que l'article 4 de la Constitution du 10 Juin 1991, tel que modifié, précise que «les langues officielles du Rwanda sont le kinyarwanda, le français et l'anglais», les trois langues officielles sont mises sur un même pied d'égalité et que, de ce fait, aucune d'entre elles ne devrait prévaloir sur les autres. Dès lors, l'article 104 de la *Loi organique*
qui déclare le texte dans une des langues officielles comme étant le seul original est contraire à la *Loi fondamentale* du Rwanda.

5.1 La justice

L'administration de la justice au Rwanda a soulevé des critiques de la part d'Amnesty International. Les prisons du Rwanda regorgent de détenus, leur nombre s'élève à plus de 130 000 personnes, soit près de 2 % de la population; de nombreux détenus meurent suite aux privations ou à cause du surpeuplement des cellules. De plus, le génocide a pratiquement anéanti une bonne partie du personnel judiciaire. Selon des données remontant à février 1995, sur les 800 magistrats que comptait le pays avant le génocide, il n'en restait plus qu'environ 200 dont 190 oeuvraient dans les tribunaux de canton. Dans les tribunaux et parquets de la République, seulement 12 juges étaient opérationnels.

Au chapitre de la langue orale, il n'existe guère de problème en ce qui a trait aux citoyens, puisque tout le monde parle le kinyarwanda. Ce sont les documents juridiques *écrits* qui causent problème, car la tradition juridique écrite en kinyarwanda est inexistante. Avant 1996, tous les textes étaient rédigés en français; en principe, ils doivent maintenant être rédigés en kinyarwanda, en français *et en anglais*. Or, rares sont les juges connaissant les trois langues officielles. Généralement, en plus du kinyarwanda, les juges ne connaissent que le français **ou**
l'anglais, pas les deux. Dans les faits, la plupart des documents écrits ne sont rédigés qu'en anglais **ou** en français; par exemple, les actes d'accusation sont souvent rédigés en anglais (lorsque le rédacteur est «anglophone». Il faut alors constamment traduire de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais, selon l'«appartenance linguistique» de la personne impliquée.

5.2 L'Administration

Dans les communications orales, les problèmes sont inexistants entre les fonctionnaires et les services à la population, puisque tous les Rwandais parlent le kinyarwanda. Ce sont les documents écrits qui font problème, les anciens étant rédigés exclusivement en français, les nouveaux, souvent en anglais. Étant donné que fort peu de documents sont disponibles en kinyarwanda, la plupart des gens ne peuvent lire ni formulaires, ni circulaires, ni règlements, etc.

En fait, le trilinguisme officiel est demeuré symbolique, car selon les préfectures les documents sont rédigés soit en français soit en anglais.

5.3 Le système scolaire

À la suite des événements dramatiques qui ont secoué le Rwanda en avril 1994, le système scolaire rwandais s'est totalement effondré, toutes les écoles ayant été détruites ou sérieusement endommagées; de nombreux enseignants sont morts ou partis en exil. Le Rwanda, où plus de la moitié de la population a moins de 18 ans, souffre d'une pénurie d'enseignants et d'écoles publiques. Grâce à l'aide de l'UNICEF, quelque 250 écoles, en particulier des écoles primaires, ont pu être rouvertes au début de 1995. Très peu

d'écoles secondaires fonctionnaient en 1997.

D'une durée de trois ans, le **premier cycle** du **secteur primaire** est consacré à apprendre à calculer, écrire et lire, le tout en kinyarwanda. Voici ce qu'on lit à l'article 42 de la loi no 14/1985 du 29 juin 1985 portant organisation de l'enseignement primaire rural et artisanal intégré et secondaire:

> La langue d'enseignement au primaire est le kinyarwanda, sauf en cas d'apprentissage de langues étrangères.

À l'article 43, il est précisé que, parmi les matières enseignées, on y trouve le kinyarwanda et le français. Le **deuxième cycle**, également d'une durée de trois ans, **est consacré à l'enseignement du français,** de l'hygiène, de la musique, du sport, du dessin et des travaux manuels. Le dernier cycle, d'une durée de deux ans, comprend des activités telles que l'économie domestique, l'agriculture et le travail artisanal.

Après 1996, l'afflux des réfugiés rentrés d'Ouganda et de Tanzanie a entraîné un nouveau problème. Des milliers d'élèves ne savaient lire et écrire qu'en anglais, non en français. Le ministère de l'Éducation a alors mis en place des **cours intensifs de français et d'anglais** dans les écoles, surtout au secondaire et à l'université. Il n'y a pas d'écoles linguistiquement distinctes où l'on enseignerait soit en français soit en anglais. À court terme, il est prévu que les élèves rwandais puissent s'exprimer et en français et en anglais. Un nouveau problème a surgi: la pénurie dramatique du corps professoral apte à enseigner en anglais.

Le **secteur secondaire**
dure trois ans et compte deux systèmes. Il est possible de fréquenter une «école secondaire de base» où est donné un enseignement de type général qui permet notamment d'accéder à des études supérieures. L'article 64 de la loi no 14/1985 du 29 juin 1985 portant organisation de l'enseignement primaire rural et artisanal intégré et secondaire précise ce qui suit:

> **1)** Les langues d'enseignement dans les écoles secondaires sont le français et le kinyarwanda, sauf en cas d'apprentissage d'autres langues.
>
> **2)** Toutefois, le Ministre détermine les cours professionnels et les cours généraux à enseigner obligatoirement en kinyarwanda.

Il est possible aussi de fréquenter un Centre d'éducation rural et artisanal intégré (CERAI), qui dispense un enseignement centré sur les professions artisanales, l'agriculture et l'économie domestique. En plus du français et du kinyarwanda, les élèves doivent apprendre, du moins en principe, l'anglais. Un problème majeur: seuls quelque 10% des élèves qui terminent le dernier cycle du primaire ont accès à l'enseignement secondaire.

Pour ce qui est de l'**enseignement supérieur**, il existe à Butaré, en plus de l'Institut pédagogique national (IPN) — aujourd'hui intégré à l'université nationale du Rwanda et est devenu l'École normale supérieure — destiné à la formation des enseignants tant francophones que anglophones, l'Université nationale du Rwanda; celle-ci a été officiellement rouverte le 2 avril 1995, les cours ayant débuté le 11 avril 1995. À cette université s'ajoute l'Université libre de Kigali qui, le 31 mai 1997, a clôturé sa première année scolaire. Ces trois établissements supérieurs sont devenus bilingues et offrent des cours en français et en anglais. Cependant, en raison de la pénurie du personnel enseignant anglophone, les étudiants doivent souvent suivre leurs cours en français. En 1999, les «anglophones» ont protesté et manifesté contre le fait qu'on les forçait à suivre un enseignement en français. Beaucoup d'étudiants rateraient leurs examens parce qu'ils auraient refusé les cours de langue qui leur avaient été proposés. Le gouvernement refuserait de faire un précédent en permettant aux étudiants de remettre en question la langue d'enseignement.

En réalité, depuis 1997, il existe au sein de l'Unationale du Rwanda une école de langues appelée EPLM (École pratique des langues modernes). Avant d'être admis dans les différentes facultés, les étudiants francophones y suivent un programme intensif d'anglais et les anglophones, celui de français pendant une année. L'objectif est d'en faire des étudiants parfaitement bilingues. Les anglophones ont plus de difficultés en français, car il s'agit d'une langue nouvelle pour eux, tandis que les francophones venus du Burundi, du Congo ou du Rwanda ont déjà appris l'anglais au secondaire. D'une façon progressive, les étudiants doivent suivre la moitié des cours en anglais et l'autre en français dès leur 3^{e} année d'études. En attendant, les anglophones étudient en anglais et les francophones en français.

5.4 Les médias

Du côté des **médias écrits**, il existe des journaux en kinyarwanda, en français et en anglais. Le plus vieux journal du pays est le *Kinyamateka*
fondé en 1933; il est resté assez proche de l'Église catholique. On comptait il y a quelque temps deux quotidiens en langue française: *Le Messager* et *Le Partisan*. De parution récente, il faudrait mentionner aussi le quotidien anglophone *The Rwanda Time*. Cependant, ces journaux ont cessé leur parution. En ce qui concerne les périodiques, mentionnons le *Journal officiel* de la République rwandaise (français), *Intego* (français), *Imvaho* (kinyarwanda), *Nyabarongo* (kinyarwanda) et *La Relève* (français). Les journaux *Le Messager*, *Le Partisan*, *Intego* et *Nyabarongo* ne paraissent plus pour différentes raisons. *Imvaho* et *La Relève* sont des organes gouvernementaux. Il y a aussi des «journaux réguliers» comme *Ukuri* («La Vérité»), *Ingabo* («Le Bouclier»), *The Newsline*, *Umuseso* («L'Aube»), *Rwanda Herald*, *Rwanda Times* et *Grands Lacs Hebdo*. Au total, on compte une vingtaine de titres.

En ce qui a trait aux **médias électroniques**, *Radio-Rwanda*, l'émetteur officiel qui a succédé à l'ancienne radio nationale (la Radiodiffusion de la République rwandaise), diffuse des émissions quotidiennes en français, en kinyarwanda, en swahili et en anglais. C'est une radio nationale considérée comme ayant «une langue de bois», à l'exemple de toutes les radios publiques. L'Office rwandais d'information et de radiodiffusion (ORINFOR) a conclu, le 29 septembre 1997, un accord avec la BBC World Service, afin que celle-ci puisse transmettre des émissions dans ces quatre langues. On peut mentionner également la VOA (*Voice of America*) qui diffuse quotidiennement une programme d'une heure en kinyarwanda sur ondes courtes. Avec la BBC (une demi-heure en kinyarwanda par jour), la VOA est très écoutée au Rwanda. Enfin, la radio internationale allemande, la *Deutsche Welle*, dispose d'un émetteur à Kigali, qui transmet des programmes en allemand, en haoussa, en portugais et en amharique. Avant 1995, il existait aussi *Radio-Agatashya* («hirondelle qui apporte l'espoir») et *Radio Mille Collines* (ou Radio-Télévision libre des Milles Collines) qui diffusaient en kinyarwanda. Bientôt, RFI (Radio-France International) sera disponile sur la bande FM, et ne diffusera qu'en français. Du côté de la télévision, *Télévision-Rwandaise* diffuse inégalement des émissions dans les trois langues officielles.

Le nouveau trilinguisme officiel du Rwanda est resté dans de vastes secteurs encore symbolique. Le gouvernement essaie de contenter tout le monde en reconnaissant deux langues coloniales comme langues co-officielles, mais les ressources tant humaines que matérielles ne suivent pas. D'une part, les Rwandais «francophones» ne veulent pas qu'on leur impose l'anglais, d'autre part, les Rwandais «anglophones» n'acceptent pas davantage le français. Étant donné que les «francophones» sont largement majoritaires — environ 15 % à 20 % de locuteurs du français contre environ 2 % pour l'anglais — et que le gouvernement «à majorité anglophone» ne peut assurer le financement et les ressources humaines pour appliquer sa politique de trilinguisme, la machine multilingue tourne souvent à vide.

Le Rwanda vit sans doute une **phase de transition** en matière de politique linguistique. Le multilinguisme stratégique actuel (kinyarwanda-français-anglais) semble davantage un «gadget politique» qu'une réalité; c'est pourquoi ce trilinguisme ne semble pas viable à long terme. N'oublions pas que le Rwanda souffre présentement de lourds handicaps: son isolement (ou enclavement) géographique pèse sur l'économie, ses ressources naturelles rares sont médiocres et difficilement exploitables, ses capacités d'autofinancement sont très réduites et le pays manque dramatiquement de ressources humaines... y compris de polyglottes. C'est pourquoi il est illusoire de croire que le pays pourra affecter des sommes importantes au problème du trilinguisme. À long terme, l'une des langues coloniales devra laisser la place à l'autre.

Le poids de l'histoire et la force de l'inertie laisseraient croire que le **français** pourrait conserver ses anciennes prérogatives. Toutefois, plusieurs considérations actuelles portent à penser que c'est le français qui pourrait bien être évincé.

D'abord, rappelons-nous que la situation géographique du Rwanda le situe à la «frontière» des pays francophones et anglophones (la «ligne Maginot linguistique»), ce qui rend ce petit pays plus vulnérable à l'influence de l'anglais. Bien qu'il ait été traditionnellement un «pays francophone», le Rwanda subit depuis des années les assauts de l'expansion anglophone de la part de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Royaume-Uni et des USA. L'hypothèse du «complot anglo-saxon» semble depuis longtemps avoir occupé les esprits, du moins si l'on en croit les propos tenus en 1957 par l'ex-président français François Mitterrand, alors qu'il était ministre de la Justice (cabinet Guy Mollet): «Tous les ennuis que nous avons eus en Afrique occidentale française n'ont rien à voir avec un désir d'indépendance, mais avec une

rivalité entre les blocs français et britannique. Ce sont des agents britanniques qui ont fomenté tous nos ennuis.» À supposer que le complot soit réel, il y a bien plus grave!

L'élite qui dirige présentement le pays est majoritairement anglophone et anglophile; elle a été formée — et mieux — dans les pays anglophones voisins (surtout la Tanzanie), voire aux États-Unis. C'est pourquoi elle a reçu l'appui militaire des Britanniques et des Américains, lors de la prise du pouvoir par le *Front patriotique rwandais*
(FPR). Selon un observateur de Médecins sans frontières, voilà plusieurs années (depuis 1990) que les Britanniques rêvaient de supplanter les Français et les Belges dans la région des Grands Lacs. Depuis la fin de la guerre froide, l'Afrique est même devenue plus «visible» pour les États-Unis, et les relations bilatérales que la France a longtemps entretenues avec de nombreux pays du continent s'en trouvent ainsi profondément modifiées (lire *diminuées*). D'ailleurs, en mars 1998, le voyage en Afrique du premier président américain (Bill Clinton) à visiter ce continent est venu encore confirmer que les «terres francophones» s'ouvrent maintenant à la compétition politique, économique et culturelle. La preuve en est que maintenant ce sont les Américains qui soutiennent militairement le Rwanda, et ce, de manière très active.

Soulignons aussi que la **Francophonie**
est, comme au Burundi, relativement mal perçue au Rwanda, notamment en raison du rôle suspect que la France aurait joué dans les événements reliés au génocide de 1994. Quant aux évêques catholiques, ils semblent complètement indifférents à la Francophonie internationale. Cependant, l'Église du Rwanda, l'une des grandes puissances économiques du pays, entretient des relations vieilles de plusieurs décennies avec les Églises d'Angleterre, de Suède, de Norvège, des USA, etc., c'est-à-dire des relations privilégiées avec le monde chrétien *anglophone* ou *anglophile*. N'oublions pas que 90 % des Rwandais ne connaissent pas le français. Tous ces facteurs vont donc peser lourdement sur l'avenir de la francophonie rwandaise... ou ce qu'il en reste.

On assisterait actuellement dans la région des Grands Lacs à une offensive américano-britannique afin d'y imposer l'anglais. Or, on sait que, une fois que l'anglais est admis comme langue officielle au sein d'une organisation nationale ou internationale, les Américains, souvent aidés des Britanniques, font tous les efforts nécessaires pour éliminer les autres langues qui ne deviennent plus alors que de simples véhicules de traduction. Pensons à ce qui se passe présentement au Burundi et au Congo-Kinshasa, tandis qu'on essaie subtilement de faire entrer le «loup dans la bergerie» (l'anglais).

Si l'on fait exception des rivalités entre langues coloniales, le Rwanda n'a pas de problèmes avec ses minorités *linguistiques*, car il s'agit de minorités *ethniques*. Au plan de la politique linguistique, ce sont des problèmes de préséances linguistiques entre langues coloniales ou de dominance ethnique entre Tutsis et Hutus. Évidemment, le Rwanda n'est pas le seul État au monde à connaître ce genre de difficultés ethniques — pensons à l'Afrique du Sud, au Burundi, à l'Éthiopie, à l'Érythrée, etc. —, mais les gouvernements semblent pour le moment incapables de trouver des solutions qui entraîneraient la participation de toutes les couches de la population à la gestion du pays.

Dernière mise à jour: 12 août 2006

Bibliographie

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Rapport d'information de la Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'Onu au Rwanda entre 1990 et 1994*, Paris, 15 décembre 19998, [http://www.assemblee-nationale.fr/2/dossiers/rwanda/r1271.htm].

CHRÉTIEN, Jean-Pierre. «Interprétations du génocide de 1994 dans l'histoire contemporaine du Rwanda» dans *Clio en Afrique*, Paris, été 1997, [http://up.univ-mrs.fr/~wclio-af/numero2/sources/index.html].

DE L'ESPINAY, Charles. «Les Églises et le génocide dans la région des Grands Lacs est-africains», Paris, sans date,

[http://www.u-paris10.fr/gdr1178/lesp-egl.htm].

HAVUGIMANA, Emmanuel. Échanges de documents par courrier électronique, mars 2001.

PRUNIER, Gérard. «La crise rwandaise: structures et déroulement» dans *Writenet Country Papers*, Royaume-Uni, juillet 1994, [http//www.unhcr.ch/refworld/country/writenet/wrirwa01.htm].

WILLAME, Jean-Claude. *Les Belges au Rwanda, le parcours de la honte*, Bruxelles, GRPI/Complexe, 1997, 216 p.

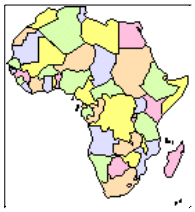

L'Afrique

La Francophonie

Le Burundi

Accueil: aménagement linguistique dans le monde